

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 JUILLET 2024

Le 11 Juillet 2024, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LEPARRE-MEDOC, légalement convoqué le 4 Juillet 2024, s'est assemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPPELLAN Adjoints, MUSETTI, FLEURT, SCOTTO DI LUZIO, SONNI, DALCIN, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, CADRET, BOYER, VEILLON, QUILLET, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme SEGUIN	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	Mme MUSETTI Conseillère M ^{ale}
M. CROMER	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	Mme DALCIN Conseillère M ^{ale}
Mme BASQUE	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. LE BEDONCHEL Conseiller M ^{al}
Mme BOUDEAU	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	Mme FERNANDEZ Adjointe
M. ALCOUFFE	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	Mme BOYER Conseillère M ^{ale}

ABSENTS EXCUSÉS : MM. MESSYASZ Adjointe, GOFFREDI, ROHEL, SANS et SETTIER, Conseillers M^{aux}

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARRIGOU Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Denis FLEURT

406 - OBJET : Subvention exceptionnelle d'équipement à la DFCI

M. le Maire indique au conseil municipal, que dans le cadre de la lutte contre les feux de forêt, il est important d'entretenir les ponts d'accès au massif forestier.

L'association ASA DFCI lui a fait part de la nécessité de réparer un ouvrage situé au lieu-dit *les Bouchonnets*, permettant le franchissement du ruisseau de la Berle, dont les travaux sont actuellement en cours.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à **37 770 € HT**, éligibles à des aides Étatiques et Européennes avec un reste à charge pour l'association de **10 109 €**, qu'elle ne peut assumer. Son président a donc sollicité M. le Maire pour une subvention exceptionnelle de ce montant.

Au regard de ces éléments, M. le Maire propose au conseil municipal l'attribution d'une subvention d'équipement exceptionnelle de **10 109 €uros** à l'association ASA DFCI, destinée à la réfection du pont de la Berle, situé au lieu-dit *les Bouchonnets*. Les crédits nécessaires seront pris sur le disponible du chapitre 20421 du BP 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- ☞ D'attribuer une subvention exceptionnelle d'équipement de **10 109 €uros** à l'association ASA DFCI, destinée à la réfection du pont de la Berle, situé au lieu-dit *les Bouchonnets*,
- ☞ Que les crédits nécessaires seront pris sur le disponible du chapitre 20421 du BP 2024,
- ☞ D'autoriser M. le Maire à signer tous documents afférents à la présente décision.



Pour copie conforme
Le Maire

Bernard GUIRAUD

Acte télétransmis au contrôle de légalité
Numéro de l'accusé réception
033-213302409-20240711-406-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Publié ou notifié le 12/07/2024